



# MAIRIE DE PRESLES

**DELIBERATION N°044-2025****SEANCE DU : 25 septembre 2025**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

**CONVOCATION**

Date : 25/09/2025

Affichée le : 15/09/2025

Transmise le : 16/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

En exercice : 25

Présents : 17

Votants : 19

Pouvoirs : 2

Absents : 6

<b>Etaient présents :</b>	Thierry CHAUMERLIAC	Patrick RAOULT	Reynald GARCIA	Paola DE SANTIS
	Patricia GOASDOUE	Françoise GODENNE	Cécile DOLQUES	Laurent COHEN
	Hervé WEIFFENBACH	Serge GHILLEBAERT	Pascal BARBIER	Allyson PALLUD
	Aïcha FOURCROIX	Pierre BEMELS	Tatiana D'ANDREA	Edouard DEGREMONT
	Michel WATIER	Hubert De RANCOURT	Vincent BRUEL	Fabien VOLLE
	Martine TISSU	Monique ROBERT	Sylvie GUIMIOT	Romain PREVALET

**Absents représentés :**

Sylvie GUIMIOT ..... pouvoir à Patricia GOASDOUE

Pierre BEMELS ..... pouvoir à Tatiana D'ANDREA

**Absents non représentés :** Martine TISSU, Serge GHILLEBAERT, Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE, Romain PREVALET et Vincent BRUEL

**Secrétaire de séance :** Patricia GOASDOUE

## Attribution d'une participation financière exceptionnelle à une jeune sportive locale dans le cadre de sa préparation aux Jeux Olympiques d'hiver 2030

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

**VU** le budget communal adopté pour l'exercice [année en cours],

**VU** la sollicitation adressée par la famille de Mademoiselle Clelia Liget-Latus, résidant à Presles, âgée de 15 ans, engagée dans un parcours sportif de haut niveau en patinage en couple avec l'objectif de se présenter aux Jeux Olympiques d'hiver 2030, organisés en France,

**VU** l'intérêt pour la commune de soutenir les jeunes talents locaux et d'encourager l'excellence sportive,

**Considérant que** Mademoiselle Clelia Liget-Latus représente un potentiel sportif local de haut niveau,

**Considérant que** cette participation contribuera à promouvoir les valeurs du sport, de l'effort et de la citoyenneté auprès des jeunes de la commune,

**Considérant que** cette aide s'inscrit dans le cadre des subventions exceptionnelles attribuées à des projets individuels à forte valeur éducative ou symbolique,

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

Article 1 – Une aide financière exceptionnelle de 200 euros est attribuée à Mademoiselle Clelia Liget-Latus, habitante de la commune, en soutien à son parcours sportif dans le cadre de sa préparation aux Jeux Olympiques d'hiver 2030.

Article 2 – Cette subvention est versée à la famille, sur présentation d'un RIB et de tout justificatif d'inscription ou de dépenses engagées dans le cadre de son activité.

Article 3 – Cette aide est exceptionnelle et ne constitue pas un engagement reconductible de la commune.

Article 4 – La dépense correspondante sera imputée au chapitre budgétaire 65 du budget 2025 de la ville

Article 5 –Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État pour le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme, le 26/09/2025

Le Maire,

Céline CAUDRON



Envoyé en préfecture le 06/10/2025

Reçu en préfecture le 06/10/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 095-219505047-20250925-2025044-DE